

DOCUMENTS
INDEXES
MASTER

5 1951

Distr.
RESTREINTE
SR/205
6 février 1951
ORIGINAL: FRANCAIS

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE
DE LA DEUX CENT-CINQUIEME SEANCE

qui s'est tenue à Government House, Jérusalem,
le mardi 6 février 1951, à 15 heures

Présents:

M. de BOISANGER (France) - Président
M. ARAS (Turquie)
M. PALMER (Etats-Unis)
M. de AZCARATE - Secrétaire principal

Commentant la réunion qui s'est tenue le matin même à Government House avec l'Office de secours et de travaux, la Commission constate que la collaboration entre les deux organismes s'établit de façon très satisfaisante et se félicite de la décision relative à une nouvelle rencontre des deux institutions à Beyrouth, le 8 mars.

Un échange de vues s'engage au sujet de la désignation d'un officier de liaison qui sera chargé de rester en rapport en permanence, avec l'officier de liaison de l'Office de secours et de travaux. Il est convenu de laisser au Secrétaire principal le soin de régler la question avec M. Kennedy, Directeur de l'Office de secours et de travaux.

Il est également convenu que tous les documents de la Commission de Conciliation relatifs à des questions pouvant intéresser l'Office de secours et de travaux seront communiqués à celui-ci.

Rappelant la demande de M. Kennedy, Directeur de l'Office de secours et de travaux, qui a manifesté le désir que, pour des raisons d'ordre pratique, le futur Directeur du nouvel Office de la Commission pour les réfugiés soit désigné par un titre qui ne prête pas à confusion avec le sien, le PRÉSIDENT demande aux membres de la Commission s'ils ont des suggestions à faire à ce propos.

Après un échange de vues, il est convenu que le nouvel Office sera désigné par les termes "Office de la Commission de Conciliation pour les réfugiés", et que la personne qui en assurera ses travaux recevra, en anglais, le titre de "Head of the Palestine Conciliation Commission refugee Office".

A propos de l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission de Conciliation et de l'Office de secours et de travaux, qui doit se tenir le 8 mars à Beyrouth, il a été convenu, au cours de la réunion de la matinée, d'inscrire à l'ordre du jour de cette réunion les paragraphes 5 et 6 du memorandum de M. Blanford. En conséquence, il est décidé d'inviter le Comité général à procéder à une étude préliminaire de ces deux points, et à soumettre ses conclusions à la Commission qui les étudiera en tenant compte de tout nouvel élément d'appréciation que ses membres auront pu obtenir au cours des entretiens officieux et officiels qu'ils se proposent d'avoir prochainement avec les membres des gouvernements arabes et d'Israël.

La séance est levée à 15 heures 30.